

Conseil d'administration  
Séance du 26 septembre 2017

Délibération n°1  
Portant **approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 18
Nombre de membres présents : 15	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 3	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 12	Non participation : 0

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2017.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 16 octobre 2017  
Notifié le : 16 octobre 2017